

Hallwylstrasse 15
3003 Berne

Tel.: 031/322 92 26
Fax: 031/322 92 73
Ref.: 657.63

Berne, le 02 mars 2000

Office fédéral de la communication
Monsieur Marc Furrer
Directeur
Rue de l'Avenir 44
2501 Bienne

Consultation concernant l'organisation du prix „Sensibilisation aux NTIC“

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de votre courrier du 3 février 2000 dans lequel vous nous invitiez à nous exprimer sur l'objet susmentionné. Compte tenu du délai très court de consultation, il ne nous a pas été possible d'approfondir le sujet mais nous tenons néanmoins à vous faire part des questions et des remarques qu'il a immédiatement suscité chez nous.

Concernant l'idée d'un „prix de sensibilisation“

De façon générale, un prix décerné dans le cadre d'un „concours“ peut être un signe de reconnaissance pour un projet et son (ses) auteur(s) et ainsi susciter des „vocations“.

Cela étant, nous sommes d'avis qu'un prix „Sensibilisation aux NTIC“ est une idée qui mérite d'être développée et nous nous réjouissons de constater qu'une catégorie „jeunesse“ est prévue.

Réflexions et questions qui se posent concernant les objectifs et la structure du „concours“

L'objectif du prix consiste à „sensibiliser les jeunes à l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les projets doivent viser un effet de multiplication et de durabilité de la sensibilisation“.

Les questions que nous nous posons à la lecture de cet objectif sont les suivantes:

- Nous doutons que la sensibilisation soit un objectif en soi; elle n'a de sens que si elle provoque des effets escomptés et mesurables.

Par conséquent, nous vous suggérons de repenser les objectifs du concours en termes d'effets (à clarifier) escomptés et mesurables, la sensibilisation étant alors un moyen d'atteindre ces effets.

- Les NTIC s'imposent peu à peu comme des outils courants de la vie quotidienne voire comme une nécessité pour de nombreux jeunes. C'est pourquoi, on peut se demander si les jeunes doivent encore être sensibilisés à l'utilisation des NTIC.

Ne s'agit-il pas plutôt de leur ouvrir et de leur faciliter l'accès à ces technologies? Autrement dit, pour la catégorie jeunesse, nous suggérons de définir précisément les objectifs d'un tel prix afin qu'ils correspondent aux besoins et à la réalité des jeunes en accordant une attention toute particulière aux groupes défavorisés (d'origine étrangère, chômage, niveau socio-culturel bas, obstacles économiques etc.).

- Nous ne sommes pas persuadés que les modalités de mise au concours soient adéquates pour permettre à toute personne ou organisme interpellé de présenter un projet. Cela vaut particulièrement pour la catégorie „jeunesse“ étant donné que les organismes de jeunesse fonctionnent essentiellement sur une base bénévole et ne peuvent de ce fait répondre spontanément à un tel appel. De plus, il faut aussi s'interroger sur la façon d'interpeler des jeunes qui ne sont pas regroupés en associations ou dans des réseaux organisés.

La mise au concours est une phase cruciale du prix et mérite une attention toute particulière. Il s'agira d'évaluer toutes les possibilités d'atteindre un public d'intéressés aussi large que possible en utilisant tous les moyens de communication afin d'éviter, au départ déjà, une éventuelle, „ségrégation“. Par ailleurs, pour les délais, il faudra tenir compte de la réalité et du fonctionnement particulier des milieux de la jeunesse.

Concernant l'organisation du concours

Nous approuvons votre proposition concernant l'organisation et l'institution d'un sous-groupe „jeunesse“ du jury. La composition prévue nous paraît acceptable.

Une représentation de la CFJ dans ce sous-groupe est parfaitement envisageable pour autant que nos ressources personnelles le permettent. Cette question sera élucidée en temps voulu et nous ne souhaitons pas prendre d'engagement ferme pour l'instant.

Concernant le projet de règlement: conditions requises et critères d'évaluation

- „La catégorie „jeunesse“ est réservée aux personnes âgées de 30 ans maximum“ et/ou aux organismes qui se consacrent principalement à des activités de jeunesse extra-scolaires.

Pourquoi des projets réalisés dans le cadre scolaire ne pourraient être pris en compte (cf. p. ex. projet „go4life.ch“)? Cette condition ne nous semble pas opportune étant donné que l'école peut être un lieu privilégié pour toucher une population de jeunes qui ne s'engagent pas dans les associations. Une telle condition – qui ne se justifie pas à nos yeux - créerait un fossé supplémentaire entre celles et ceux qui sont déjà familiarisés et les jeunes qui n'ont d'autres possibilités de se familiariser et d'accéder aux NTIC que par l'école.

- „Pour les personnes n'ayant pas atteint leur maturité, l'autorisation d'un des parents ou du représentant légal est indispensable“

Est-ce vraiment nécessaire d'un point de vue juridique? Si tel n'est pas le cas, nous vous suggérons de renoncer à cette clause qui, selon nous, n'apporte strictement rien. Il se pourrait même que certains parents ou représentants légaux ne soient à même de porter un jugement en matière de NTIC et qui, à défaut de comprendre de quoi il s'agit, pourraient s'y opposer.

➤ „Les projets doivent être soumis dans les délais annoncés par les jurys“

cf. notre remarque à ce propos. Nous insistons sur le fait que les délais doivent être suffisamment larges pour permettre d'une part, la diffusion d'information (qui passe aussi par le bouche-à-oreille) parmi les groupes susceptibles d'être intéressés à participer et, d'autre part, la soumission en bonne et due forme du projet.

➤ „Valeur de „sensibilisation“ du projet“: potentiel du projet par rapport à l'objectif visé (...):
Justement, il nous semble indispensable de clarifier au départ les objectifs du concours et vos attentes concernant les projets qui seront soumis pour les deux catégories. Ces objectifs doivent être contrôlables et mesurables afin de pouvoir évaluer les effets produits par un projet. Les critères proposés ne donnent pour l'instant guère d'indications vraiment utiles aux personnes / organismes qui souhaiteraient présenter un projet.

Nous espérons que ces remarques vous seront utiles dans la suite de vos travaux et que vous voudrez bien en tenir compte bien que le délai de consultation soit dépassé de peu.

Pour plus d'informations, nous nous tenons volontiers à votre disposition et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

**Commission fédérale pour la
jeunesse (CFJ)**

La Secrétaire

Viviane Dubath

Copie p.c.: Office fédéral de la culture, 3003 Berne